

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20221010-D\_10\_10\_22\_24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/10/2022

Affichage : 17/10/2022

**Délibération n°10-10-2022-024**

*7.1 Décisions budgétaires*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Lundi 10 octobre 2022*

Date de convocation	4 octobre 2022
Date d'affichage	4 octobre 2022

Membres en exercice	55
Membres présents	40
Votants	51 (dont 11 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 10 octobre à 18h00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente à La Chapelle Saint Rémy, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

**Etaient présents** : 39 - M. Éric BARBIER, Mme Catherine BOSSY, M. Pierre BOULARD, M. Pascal BOURGOIN, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Guy CHEVAUCHER, M. Joël CIRON, M. Alain CRUCHET, Mme Amélie DANGEUL, M. Pascal DAVID, M. Arnault de CALONNE, Mme Liliane DENIS, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Yves GOULLIER, M. Thierry GUÉRIN, Mme Cécile KNITTEL, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Roland MARCOTTE, Mme Myriam MORAND, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Willy PAUVERT, Mme Françoise PELLODI, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. José PLANS, M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Xavier TERRIER, M. Didier TORCHÉ, M. Jean-Pierre TORCHÉ, Mme Laëtitia VEEGAERT.

**Etait représenté** : 1 - M. Dominique COUALLIER représenté par M. Serge GAUTIER.

**Pouvoirs** : 11 - M. Emmanuel BOIS ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU, M. Nicolas CHABLE ayant donné pouvoir à M. Laurent PHILIBERT, M. Jean-Pierre CIRON ayant donné pouvoir à M. Joël CIRON, Mme Christine CORMIER ayant donné pouvoir à Mme Catherine BOSSY, M. Gérard GUESNÉ ayant donné pouvoir à Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Delphine LETESSIER ayant donné pouvoir à Mme Catherine CHANTEPIE, M. Eric PAPILLON ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL, M. Jean-Yves RENARD ayant donné pouvoir à M. Jannick NIEL, M. Gaëtan THOMAS ayant donné pouvoir à Mme Françoise PELLODI, M. Thierry RENVOIZÉ ayant donné pouvoir à M. Dominique EDON, Mme Christiane VAN RYSSEL ayant donné pouvoir à Mme Sylvie SEQUEIRA.

**Etaient excusés** : 4 - M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN, M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN.

**Secrétaire de séance**: M. Dominique EDON.

**BUDGET : COMPLÉMENT À LA DÉLIBÉRATION N°06-07-2022-023  
RELATIVE À L'ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE ET  
COMPTABLE M57 AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023**

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les nomenclatures budgétaires et comptables M14 et M57,

Vu la délibération n°06-07-2022-023 en date du 6 juillet 2022 relative au passage à la M57 de la comptabilité de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise,

Vu le rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances,

Après en avoir délibéré,

**RAPPELLE** que le Conseil communautaire a approuvé par délibération du 6 juillet 2022 le passage de la Communauté de communes à la nomenclature M57 à compter du budget primitif 2023 pour les budgets suivants :

- le budget principal
- le budget annexe Ordures ménagères
- le budget annexe ZA Sceaux
- le budget annexe Relais Petite enfance
- le budget annexe urbanisme.

**APPROUVE** en complément des précédents budgets le passage de la Communauté de communes à la nomenclature M57 à compter du budget primitif 2023 pour tous les budgets des zones d'activités de la Communauté de communes :

- budget annexe ZA Les Ajeux,
- budget annexe ZA Le Coutier,
- budget annexe ZA L'Eguillon,
- budget annexe ZA La Monge,
- budget annexe ZA Le Gaillon,
- budget annexe ZA CGMP à Tuffé Val de la Chéronne,
- budget annexe ZA route de Courgenard à Lamnay,
- budget annexe ZA rue du Puits à La Chapelle du Bois.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à aviser le Préfet de la Sarthe ainsi que les Services départementaux des Finances publiques de la présente décision.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 51

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique

Le 10 octobre 2022

Pour extrait conforme

Le 11 octobre 2022

Le Président

M. Didier REVEAU